



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2022/2023 Féminines - Masculins

Art 1 : Ce présent règlement se réfère au règlement officiel de la FIVB (document disponible sur le site du comité) et le règlement sportif général des rencontres départementales de volley ball du comité du Loiret.

Art 2 : Seules les équipes des clubs du comité du Loiret affiliés à la FFVB peuvent participer au championnat sauf dérogation autorisée par le bureau directeur du Comité. Seul le club peut procéder à l'engagement d'équipe(s).

Art 3 : Toute inscription doit être effectuée sur le formulaire 2022/2023 prévu pour le championnat, mis à disposition sur www.volley45.fr et envoyé par mail aux clubs. Tout autre formulaire ou demande d'inscription, sans le formulaire de 2022/2023, ne sera pas pris en compte. Le formulaire doit être complètement rempli informatiquement et non scanné (pour création du fichier des correspondants). Celui-ci doit être envoyé à : mathieupotau@gmail.com

Art 4 : Toute inscription arrivant après la date butoir décidée par le comité, sera nulle. L'équipe sera directement inscrite en poule C (après accord de celle-ci).

Art 5 : Les clubs évoluant en championnat régional et/ou national doivent nous faire parvenir la liste des 6 joueurs « brûlés », suite au deuxième match effectué dans leurs championnats respectifs.

Art 6 : Les calendriers officiels des championnats ne sont valables qu'à leur parution sur le site www.volley45.fr.

Art 7 : Les joueurs doivent avoir leur licence à jour pour le premier match du championnat. Si la licence est en attente le joueur doit présenter sa carte d'identité.

Art 8 : Les rencontres doivent impérativement avoir lieu pendant la période définie. **Les reports de match le jour même de la rencontre seront refusés. L'équipe recevant doit prévenir l'arbitre du report, le plus rapidement possible.** Tous les reports de match doivent être fait sur la fiche de report (disponible sur le site du comité), validée par les deux équipes et envoyée à : comsport@volley45.fr ou via l'espace club sur le site de la FFVB.

Art 9 : Aucun match de championnat ne pourra être reporté lors des semaines destinées au match de coupe du Loiret. (sauf dérogation exceptionnelle de la commission sportive)

Art 10 : Si absence d'arbitre officiel, les matchs sont arbitrés par l'équipe recevante. Un 2^{ème} arbitre peut être proposé par l'équipe visiteuse. L'équipe recevant doit être munie du présent règlement pour s'y référer en cas de besoin. L'équipe recevante doit noter l'absence de l'arbitre sur la feuille de match

Art 11 : Les feuilles de matchs compétition-volley ball, doivent comporter obligatoirement :

- La date
- Le nom des deux équipes (telles qu'elles sont intitulées dans le tableau du championnat) avec le numéro de club.
- Nom, prénom, et numéro de licence de chaque joueur.

- Préciser dans DIVISION : Intitulé du championnat.
- Cocher les cases correspondantes à la catégorie.
- Inscrire le numéro du match.
- Inscrire le résultat de chaque set.
- Remplir le résultat final : équipe gagnante et score.

Il est fortement conseillé d'utiliser les feuilles de match électronique (FDME) via une tablette afin de faciliter la saisie des résultats et la validation des rencontres.

Art 12 : Chaque équipe compétition volley-ball :

- Peut comporter 3 joueurs mutés au maximum sur la feuille de match.

Art 13 : Les remarques sur la feuille de match ou fdme sont écrites par l'arbitre officiel (si présent) en présence des 2 capitaines.

Art 14 : L'équipe recevante doit rentrer les résultats du match via le site du comité, sous 2 jours à l'aide de son code club et du n° de match ou envoyer suite au match la fdme.

Art 15 : Les feuilles de match doivent être envoyées sous 8 jours après la fin du match à :

mathieupotau@gmail.com

Sauf si utilisation de la fdme avec envoi dès la fin du match.

Art 16 : Le championnat se déroule en matchs aller/retour, en vue d'une accession possible en championnat régional.

Art 17 : Les formules des différents championnats (masculin, féminin, loisirs) sont choisies en fonction du nombre d'équipes inscrites en début de saison. Elles peuvent donc évoluer d'une année sur l'autre.

Art 18 : Les hauteurs de filet :

COMPETITION	MASCULIN	FEMININ	COMPETLIB'
Hauteur du filet	2m43	2m24	Entre 2m35 et 2m43

Art 19 : Nombre de points par compétitions

	TOUTES CATEGORIES SENIORS
Rencontre gagnée 3/0 3/1	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 0/3 1/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité	- 1 point
Rencontre perdue par forfait	- 3 points

Art 20 : La commission sportive se réserve le droit de modifier à titre exceptionnel ce règlement et l'organisation des championnats (suivant nombre d'équipes.....)